

Le Peuple est un animal Ou le chien à la tribune

J'aime les chiens, cela est vrai ; il ne faut pas rougir de ces amis devant l'occasion ; mais ce ne sont pas les chiens que je veux défendre, ce sont les principes. Car sous cette question, en apparence si abjecte et si ridicule, se cachent deux ou trois questions de principes, de finances et d'économie politiques très sérieuses, très profondes.

Lamartine, *Faut-il imposer les chiens ?*

L'éloquence démocratique de Juillet n'a refusé à personne le droit de cité à la tribune. À la Chambre, dans les Conseils régionaux, mais aussi dans les banquets, dans les sociétés chrétiennes, dans les clubs et dans les rassemblements, le discours politique est prononcé au nom du peuple, traite du peuple et s'adresse au peuple : et quand bien même l'auditoire ne serait pas toujours très populaire. C'est un mouvement généralisé de la parole publique à partir des années 1830, dont Flaubert, Balzac, Stendhal, Tocqueville, et bien d'autres, témoignent avec dégoût et fascination : désormais les orateurs démocratiques ont mis leur talent au diapason du goût nouveau pour les choses populaires, triviales, ce qui intéresse la masse, la populace, ceux qui sont stigmatisés au cours des insurrections et des révolutions sous l'étiquette de barbares. Plus l'inspiration est humble, plus la citoyenneté en jeu dans cette tribune est fragile, misérable, plus

les enjeux politiques sont matériels, plus l'éloquence démocratique et populaire flamboie, plus le peuple fait figure en elle avec majesté.

Ce qui fait peuple en réalité, c'est tout ce qui était auparavant exclu de la sphère noble de l'inspiration lyrique. *Le fer, ce premier levier de toute industrie*, dit Lamartine dans le discours *Sur la liberté du commerce*. La poule, « ce modeste animal, ornement de nos basses-cours », dit Flaubert, *alias* Lieuvain, dans *Madame Bovary*¹. Le discours des Comices agricoles, morceau anthologique s'il en est, peut être lu comme une parodie parfaite, tardive, de ce désir des orateurs démocratiques de s'emparer de tout ce qui échappe par principe à l'écriture. Oui, on peut faire de la littérature avec une poule, dit Flaubert, et cette littérature est une éloquence épouvantable, insupportablement académique et hypocrite.

Laissons momentanément sur le côté ce jugement de Flaubert sur les tribunes populaires et démocratiques et considérons ce que l'introduction de la poule à la tribune nous enseigne. La poule de Lieuvain nous enseigne que le peuple mis en tribune officielle est un peuple qui a renié son propre langage. Devant un auditoire de paysans normands, Lieuvain parle des animaux au moyen d'une langue inaudible : l'enjeu de son discours, c'est donc la confrontation manquée du mouvement de l'inspiration (académique, officielle, tout ce que vous voulez) et de la plus grande humilité de l'objet de l'inspiration : la poule. La poule est *un ornement*. Elle est la figure d'une animalité dégradée au rang de figure qui assimile par miroir l'auditoire de ses caquètements à d'autres animaux imbéciles : les paysans. En réalité, de véritables animaux se mêlent aux humains, raconte Flaubert. « Un long mugissement de bœuf, ou bien les bêlements des agneaux qui se répondaient au coin des rues » sont les cris des animaux qui se mêlent à la voix de l'orateur Lieuvain² et qui, par contraste, apparaissent bien plus vivants, plus charnels, plus dignes de considération que toute éloquence démocratique qui évide par la rhétorique la carcasse animale. « Malgré le silence, la voix de M. Lieuvain se perdait dans l'air, raconte Flaubert. Elle vous arrivait par lambeaux de phrases, qu'interrompait ça et là le bruit des chaises dans la foule ; [...]. » Les beuglements, les mugissements des bêtes mettent artistiquement en relief la platitude du discours. Les cloisons semblent étanches, pense Flaubert. Point de circulation possible entre les mondes – monde officiel, monde paysan, humanité ou animalité – ou alors seulement une circulation tribunicienne, qui fonctionne à l'envers : l'orateur Lieuvain qui s'est transformé en poule vaine et les vraies bêtes dans l'auditoire qui sont élevées au rang d'intersignes.

Cependant, le discours des Comices date de 1857. Décantent en lui presque quarante années d'éloquence démocratique, officielle et populaire subie par Flaubert et par une multiplicité d'auditoires qui, loin d'avoir été grandis par la tribune démocratique, ont en partie été massacrés en juin 1848 et décembre 1851. Il faut remonter en amont de ces événements pour entendre une éloquence animale dénuée de parodie. Chez Lamartine, le corps animal, corps populaire et démocratique par excellence, est un corps représenté tout à fait digne et même

¹ Gustave Flaubert, *Madame Bovary* [1856], Folio, Paris, Gallimard, Deuxième partie, VIII, p. 212.

² *Op. cit.*, p. 213.

désigne par excellence la dignité et la grandeur du corps représenté. Pourquoi ? Par *corps représenté*, il ne faut pas simplement entendre le mouvement de la représentation, de la mimésis selon lequel en discours, en tribune, seule une image du corps animal est visible. Par *corps représenté*, il faut aussi entendre un véritable mouvement de représentation politique, démocratique opéré au moyen de la parole. À la différence de Lieuvain, qui remplace un sous-préfet, et qui n'est donc pas même un élu, Lamartine, lui, a reçu le suffrage de sa circonscription de Bourgogne. C'est un suffrage censitaire ploutocrate qui ne donne le droit de vote qu'aux plus riches mais tout de même un véritable suffrage qui fonctionne et, de surcroît, joue comme le signe d'un suffrage universel à venir.

Quand Lieuvain parle *pour*, Lamartine, lui, parle *au nom de*. Et ce sésame de la représentation – *parler au nom de* – confère une dignité au corps animal. Parler au nom du peuple et de sa population canine élève le peuple et sa population canine. D'autant plus que l'éloquence démocratique supplée à l'étroitesse du suffrage censitaire. Par la tribune, Lamartine représente le peuple entier – et même ses animaux – alors que le régime ne permet en réalité qu'une représentation officielle très restreinte. Le chien dont s'empare Lamartine, animal domestique par excellence, créature muette dénuée de voix et de suffrage, peut apparaître comme la juste figure démocratique du peuple sous la monarchie de Juillet : logé dans la maison, dans le pays, indispensable à l'économie du foyer, du pays, et néanmoins laissé résolument sans droits et sans voix.

Le discours sur les chiens de Lamartine est prononcé le 24 septembre 1845, très loin de la Chambre, de Paris, du monde politique. La date et son éloignement de la capitale expliquent comment il a été rendu possible. Lamartine entre dans la Chambre en 1834 et parle sans discontinuer jusqu'à la chute du régime. Au cours de ces années de carrière parlementaire, il met au point une formule oratoire parfaite qu'il décline ensuite selon un catalogue de populations diverses et variées en fonction de la question politique en jeu. Lamartine parle pour les femmes esclaves dont l'enfant dans le ventre est encore à naître. Il parle aussi pour le forçat. Il parle pour les enfants trouvés. Il parle pour le condamné à mort. Il parle pour l'agriculteur. Il parle pour l'ouvrier en insurrection, etc. Chaque fois, il s'empare d'une question parlementaire pour voter ou parler dans le sens du progrès, d'une démocratisation de l'espace public et il incarne sa parole dans la voix de la population particulière concernée. Et c'est ainsi que, d'esclave en insurgé et d'insurgé en forçat, sa voix finit par s'incarner en chien. La tribune de Lamartine, c'est une vraie petite crèche moderne : toutes les petites figurines y ont leur importance. Jésus autant que l'âne et le bœuf.

Le discours est prononcé au *Conseil régional de Saône et Loire* pour combattre le principe d'une taxe qui toucherait les propriétaires de chiens. Lamartine s'élève farouchement contre cette mesure qu'il présente comme une mesure sans cœur, anti-démocratique, et qui stigmatise le peuple très proche de ses bêtes, un peuple rural comme le chérit Lamartine qui considère l'usine et la révolution industrielle comme le pire fléau advenu à la France, un pays identifié à

un *petit Liré* grandi nationalement. En Bourgogne, Lamartine se prend pour Rousseau³.

Mais est-il vrai que l'impôt sur les chiens porte sur les riches plus que sur le peuple, et soit un impôt sur le luxe plutôt qu'une taxe sur la misère ? Je m'en rapporte à vous, comptez ! où avez-vous vu plus de chiens ? Est-ce dans les salons ou dans les chaumières ? C'est dans les demeures du peuple que les chiens se comptent en plus grande masse. C'est sur le peuple surtout que porterait l'impôt. Comment distinguez-vous le chien utile, serviable, ou le chien inutile, parasite ? Cette distinction serait pleine d'erreurs et de réclamations. Est-ce un chien de luxe que le chien de l'aveugle ou du mendiant, à qui l'on confie tout le jour le pas du vieillard ? Est-ce un chien de luxe que le chien de Saint-Bernard ou des Pyrénées, qui flaire l'épaisseur de la neige devant le voyageur pour l'avertir de l'abîme, ou qui va le chercher sous l'avalanche ? Est-ce un chien de luxe que le chien de Terre-Neuve, mis en sentinelle sur le bord de vos fleuves pour sauver les enfants tombés à l'eau et les ramener au bord ? Est-ce un chien de luxe que le chien du Lapon, qui traîne les traîneaux de l'homme avec la rapidité d'une meute sur les plaines de neige infranchissables sans lui ? Est-ce un chien de luxe que le chien attelé dans vos grandes villes au tombereau du boucher et du boulanger, et suppléant le cheval ou l'âne pour le transport des petits fardeaux ? Est-ce un chien inutile que le chien de garde, qui à la porte où dans l'intérieur du logis avertit le maître du rôdeur de nuit, ou qui le défend contre les brigands sur la route ?

Comme toutes les populations dont s'empare Lamartine, le chien fait l'objet d'un catalogue à visée épideictique – c'est-à-dire d'une liste, d'une énumération qui fait éloge⁴. Éloge paradoxal puisque la population concernée contredit les conditions rhétoriques qui rendent normalement possible un éloge. Avec ses chiens, Lamartine ne célèbre pas le moins du monde la singularité exceptionnelle d'une personne unique, ses actions, ses exploits accomplis dont il faut célébrer la grandeur à la faveur de circonstances exceptionnelles, sa mort, une victoire, une élection à l'Académie française... Ici le chien est plusieurs et il ne fait rien d'autre qu'être typifié en une série de vignettes exemplaires pour échapper à l'impôt. Ça et là, on reconnaît néanmoins des traits héroïsans qui relèvent d'un héroïsme social, moderne (guider les pas de l'aveugle), domestique (le transport des petits fardeaux), populiste et commerçant (le chien de garde et le chien du boulanger et du boucher). Cette énumération sous forme interrogative crée le mouvement d'une amplification oratoire avec une gradation ascendante qui grandit la figure canine et simultanément l'enjeu même du discours. Supprimer l'impôt, c'est

³ Lamartine, *Faut-il imposer les chiens ?*, *Œuvres oratoires et écrits politiques, La France parlementaire* (1834-1851), Paris, Librairie internationale, 1864, vol. I-VI, IV, 24 septembre 1845, pp. 248-249.

⁴ Une réflexion très pertinente sur le genre épideictique : Francis Goyet, *Le Sublime du «lieu commun» : l'invention de la rhétorique dans l'Antiquité et la Renaissance*, Paris, Champion, diff. Slatkine, 1996, pp. 422-425.

toujours permettre de sauver les petits enfants de la noyade et les alpinistes des avalanches. Cependant, à la différence de ces autres discours démocratiques, Lamartine ne délègue aux chiens aucune voix concrète au discours direct ou au discours indirect libre. L'orateur démocratique supplée à cette impossibilité de la délégation de parole – car les chiens ne parlent pas – au moyen d'une adresse à l'auditoire : *est-il vrai ? / comptez ! / distinguez-vous...* Au moyen de l'adresse, l'auditoire se trouve chargé d'opérer indirectement, ou obliquement, le décompte des chiens en présence. Si le chien ne parle pas, la délégation de parole demeure néanmoins.

Le catalogue démocratique donne droit de cité aux chiens au moyen d'un art particulièrement redoutable de l'*exemplum* – cette pièce oratoire dans les traités de rhétorique qui désigne soit des preuves extérieures au discours (témoignages, documents...) soit des preuves intérieures, ces morceaux de bravoure qu'on doit aux orateurs qui souhaitent incarner leur argument au moyen de figures concrètes pour mieux persuader leur auditoire⁵. Ici, le chien quitte l'éloge et l'éloquence épideictique pour entrer sur le domaine de l'éloquence judiciaire : il faut prouver l'utilité du chien pour le défendre de l'accusation d'être un animal parasite. L'invention de Lamartine est de passer l'*exemplum* à la moulinette de la série. De façon très didactique, et comme pour saturer l'imaginaire de l'auditoire, il passe en revue tous les types de chien possibles. On sent en réalité la préparation en amont du discours, la visée encyclopédique propre à la littérature du pauvre, celle des marchands ou des loueurs de livre. Tout sur le chien, dans ce discours, qui semble totaliser toute la parole possible sur l'animal. Pour attaquer l'impôt, Lamartine écrit une succession de harangues virtuoses qui brouillent à dessein l'enjeu trivial de la question politique au service de la langue démocratique. Il y a en acte comme une convocation mimétique du réel qui figure les chiens comme un peuple confondu avec le peuple du pays. Au moyen des chiens, Lamartine représente à la façon d'un de ces *Courts voyages au pays du peuple* qui ont été racontés par Jacques Rancière. Le chien est digne d'être représenté au moyen d'une éloquence ayant la prétention d'être le pays même⁶.

Cette éloquence démocratique est une éloquence indirecte. Lamartine ne s'adresse pas directement aux chiens et au peuple qui les possède. Ceux du peuple qui savent lire liront le discours dans le *Bien public*, le journal qu'il a fondé en 1843. Lamartine s'adresse à une assemblée de notables et la présence des chiens et du peuple qui les chérit est proportionnelle à la nature indirecte de sa tribune. C'est parce que Lamartine ne s'adresse pas au peuple directement, que le peuple, et *a fortiori* les chiens, peuvent être à ce point présents dans le discours. Le discours est un miroir poétique et démocratique parfait du peuple, tant qu'il n'est pas tendu directement à un auditoire populaire. Il y a là, à

⁵ Cicéron, *De Oratore*, éd. et trad. par Edmond Courbaud, Paris, Les Belles Lettres, 1966, Livre II, p. 53.

⁶ L'« utopie moderne » défendue par les Saints-Simoniens est définie par l'action de « voyager : établir à chaque pas entre l'ordre des discours et celui des faits, l'immédiate correspondance de hachures de la carte et des ondulations du territoire [...] ». Jacques Rancière, *Courts voyages au pays du peuple*, Paris, Seuil, 1990, p. 49.

l'œuvre, une double énonciation oratoire constitutive de l'élévation démocratique de l'animal. C'est parce que le chien est seulement un *medium*, ce par quoi, par qui, passe la parole de Lamartine à l'auditoire puis, plus tard, au peuple de lecteurs, qu'il devient figure. Aujourd'hui le face-à-face des gouvernants et des gouvernés s'est accompagné de la disparition du peuple de la parole publique.

Plus que celle de la Chambre, la tribune du Conseil régional accentue cette cristallisation oratoire du peuple. Le Conseil est plus populaire que la Chambre des Députés. Elle suscite un *movere* plus large, c'est-à-dire qu'elle peut, plus encore, être inventive pour solliciter les passions de son auditoire⁷. Les *forgeron, serrurier, laboureur* du discours *Sur la liberté du commerce* prononcé en 1836 à la Chambre cèdent la place aux chiens sous le visage de l'*aveugle*, du *mendiant*, du *boucher*, du *boulangier*, du *berger*... dont ils sont les fidèles compagnons⁸. L'orateur démocratique dote ces professions très humbles, ces populations des marges, d'une existence pathétique, avérée par une collection de détails concrets. L'éloquence démocratique acquiert de la sorte une étoffe plus fine encore que dans la Chambre. Ce sont « huit ou dix catégories de chiens qui peuplent nos villes ou nos campagnes », dit encore Lamartine. Le second tableau est simultanément un catalogue de chiens domestiques et un chef-d'œuvre d'éloquence doloriste. « Il faudra que toute cette partie solitaire, infirme, indigente de la population tue son chien ou se retranche sur le nécessaire une partie du morceau de pain qui la nourrit, et qu'elle partage généreusement avec cet ami du pauvre... », larmoise Lamartine, qui n'hésite pas à prédire à son auditoire une hécatombe insupportable de bêtes⁹.

Les chiens de Lamartine donnent droit de cité oratoire à un humanisme démocratique audacieux qui réfléchit sur la présence animale dans le monde des hommes¹⁰. L'âne de Michelet franchit la porte des églises. Il obtient le droit de s'agenouiller devant l'autel : un mouvement symbolique que Lamartine traduit dans son discours au moyen de l'éloge. La représentation mise en œuvre ne renie pas la créature qui la rend possible. Passée l'analyse un peu distancée de l'héroïsation des chiens, il faut aussi réussir à entendre cette belle évocation sensible du chien qui sauve les malheureux perdus dans l'abîme, l'enfant tombé à l'eau *sur le bord de vos fleuves*. *L'abîme* et les *fleuves*, les *plaines de neige infranchissables* dessinent une géographie vivante pittoresque et pourtant irréductible à un quelconque ancrage réaliste. Le chien, c'est l'exercice bienveillant de la providence dans un monde qui demeure une vallée de larmes. Lamartine prêche pour le chien et son prêche engage aussi à relire Flaubert et sa peinture des Comices agricoles. Les bêtes des Comices sont avancées « jusque là », détaille Flaubert, c'est-à-dire *jusque* dans l'auditoire et parmi les hommes. Contre le dessein du roman même, elles sont les corps sensibles et les corps

⁷ Cicéron, *De Oratore*, *op. cit.*, p. 84.

⁸ Lamartine, Discours *Sur la liberté du commerce*, *La France parlementaire*, t. I, 14 avril 1836, p. 225.

⁹ *Op. cit.*, p. 249.

¹⁰ Voir Élisabeth de Fontenay, *Le Silence des bêtes, La philosophie à l'épreuve de l'animalité*, Paris, Fayard, 1998, pp. 39-42 et pp. 611-627.

souffrants qui, le temps d'un discours académique, cessent d'appartenir au servage agricole¹¹.

En 1849, Lamartine fait correspondre en note sa harangue canine avec le célèbre passage sur les chiens de la *Neuvième époque* du *Jocelyn* :

Non, tu n'es pas du cœur la vaine illusion,
Du sentiment humain une dérision,
Un corps organisé qu'anime une caresse,
Automate trompeur de vie et de tendresse¹².

Poésie du chien et discours canin voisinent alors. Ce stratagème de la correspondance ennoblit le discours qui, finalement, se présente en *coda* militante, appendice pratique ou *ex-cursus* politique et oratoire à l'épopée lyrique du genre humain qu'a été le *Jocelyn* en 1836. Associée au poème, la tribune témoigne de la présence continue d'un éloge conçu en forme de fragment voyageur, qui tisse une familiarité du politique et du poème, de l'animal et de l'homme, sous les apparences d'un portrait éclaté et ininterrompu de la bête. Le détour ou l'ornement que sont le catalogue canin à la tribune et la note de l'édition de 1849 bouscule même les limites du *genre*, genre humain, genre professionnel et genre poétique. En eux, le peuple démocratique s'animalise à des fins délibératives. Il concurrence la linéarité formelle d'un poème. Rétroactivement, Lamartine concède un statut lyrique ou un statut apparenté à sa tribune. Il dote même le catalogue démocratique et canin d'un droit de cité dans la citadelle du poème.

Dominique Dupart
Université Lille III

¹¹ Gustave Flaubert, *op. cit.*, p. 214.

¹² Lamartine, *Notes au Jocelyn* [1849], *Œuvres complètes*, édition Didot dite des *Souscripteurs*, 1849-1850, vol. I-XIV vol. VII, t. II, note deuxième, pp. 230-241. Lire aussi le *Jocelyn* [1836], *Œuvres poétiques complètes*, éd. par Marius-François Guyard, bibl. de la Pléiade, Paris, N.R.F., Gallimard, 1963, *Neuvième époque*, p. 736.